



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2023-09  
Le 19 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle de conférence de la CSRNO à Edmundston à compter de 19h15 sous la présidence de M. Roger Dupéré.

**Membres présents**

Carole Chiasson  
Josée Levesque  
Paul Roy

Roger Dupéré  
Charles Bouchard (par téléphone)

**Membres absents**

Patrick Long  
Stéphanie Lebel Landry

**Personnel**

Directrice de la planification  
Agent d'aménagement  
Adjointe administrative

Catherine Dufour  
Danick Lagacé  
Nathalie Roy

**Article 2023-09 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Paul Roy, appuyé de Mme Josée Levesque, que l'Ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

**Article 2023-09, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2023-08**

Il est proposé par Mme Carole Chiasson, appuyé de M. Paul Roy, que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2023-08 soit accepté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**Article 2023-09, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT**

Aucun

**Article 2023-09, 04 VALLÉE DES RIVIÈRES**

**CBDC Madawaska Inc. (Aurore Guérette) – 8, rue St-Joseph, quartier Sainte-Anne**  
(CSR.18421 – 19 octobre 2023)

Dossier présenté par Danick Lagacé, agent d'aménagement

La modification proposée consiste à changer la vocation du lot situé au 8, chemin St-Joseph (Nid 35189935) à Vallée-des-Rivières, quartier Sainte-Anne, de zone partiellement « Résidentielle » (R2) et « Mixte » (M) à zone « Mixte » (M) afin de permettre l'usage d'un gîte touristique.

Le personnel de la Commission propose au Comité de révision de la planification (CRP) de recommander la proposition d'amendement no 31-09 tel que proposé et suite à l'analyse suivante :

Le voisinage a été consulté et nous n'avons reçu aucun commentaire, sauf une lettre d'argument de la part du propriétaire.

**Élément en défaveur**

- Aucun

**Éléments en faveur :**

- La propriété est partiellement zonée Mixte et les propriétés avoisinantes sont partiellement zonées Mixte.
- Le conseil a pour principe de concentrer l'activité commerciale le long des artères principales.
- Le conseil a pour principe de faciliter l'implantation des commerces.

Considérant que la propriété est partiellement zonée Mixte et les propriétés avoisinantes sont partiellement zonées Mixte, que le conseil a pour principe de concentrer l'activité commerciale le long des artères principales et que le conseil a pour principe de faciliter l'implantation des commerces ;

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Paul Roy, que le CRP recommande l'amendement no 31-09 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

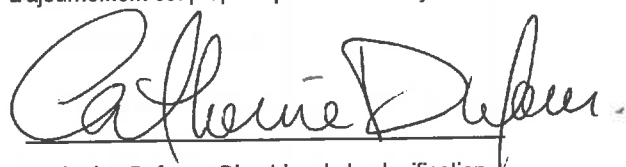
**Article 2023-09, 05      RAPPORTS DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par Mme Josée Levesque, appuyé de Mme Carole Chiasson, que les rapports de construction et de lotissement soient acceptés tels que présentés.

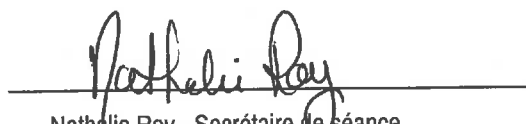
**Adopté à l'unanimité**

**Article 2023-09, 06      AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Paul Roy à 19h33

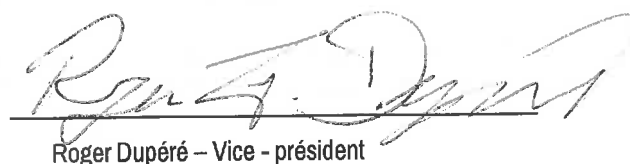


Catherine Dufour – Directrice de la planification



Nathalie Roy - Secrétaire de séance

18 janvier 2024  
Date



Roger Dupéré – Vice - président